



## Frais de déplacement 500 euros

-----  
Par sir

Bonjour,

Une machine à laver en location doit être enlevée or la société de location m'a fixé un rendez-vous sans mon approbation m'indiquant par la suite que faute de pouvoir procéder à l'enlèvement une pénalité de 500 euros pour le déplacement des livreurs me sera facturée.

Est ce normal ? Le montant me semble tout de même exagéré d'autant plus que je n'ai pas donné mon accord pour ce rendez-vous.

Cdt

-----  
Par kang74

Bonjour

Vous avez signé un contrat = vous avez accepté les conditions de ce contrat .

Par de là, il vous faut respecter les engagements de ce contrat au risque effectivement d'avoir des frais en supplément tel que défini par le contrat .

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
La pénalité est sans doute volontairement dissuasive...  
Mais vous devez relire le contrat de location et le respecter.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Quel est le motif de cet enlèvement ? Une panne, un déménagement vous poussant à rompre précocement le contrat... ?

Vous êtes un professionnel ou un particulier ?

Par défaut le contrat s'applique en effet, relisez le.